

Motion 2726

Mettons en place les conditions nécessaires à un avenir prometteur pour nos acteurs culturels et nos lieux de loisirs

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les restrictions actuellement en vigueur selon l’ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l’épidémie de COVID-19 en situation particulière du 19 juin 2020¹ ;
- les mesures prises par la Confédération en date du 13 janvier 2021, qui restreignent les activités de loisirs et des acteurs culturels au moins jusqu’au 28 février ;
- le doute quant à la reprise possible des activités culturelles et de loisirs après cette date ;
- le temps de vaccination à long terme n’assurant pas une reprise de ces activités avant l’été ;
- la précarité financière dans laquelle se retrouvent lesdits acteurs culturels et lieux de loisirs faute de pouvoir exercer librement leurs activités ;
- le désœuvrement d’un secteur qui a besoin de s’exprimer pour maintenir un haut niveau de prestation ;
- la perte de lien social dans la population à défaut de pouvoir participer aux différentes manifestations culturelles de notre canton ;
- la difficulté de mettre en place des expériences culturelles en ligne et les mauvaises conditions dans lesquelles elles ont lieu ;
- l’expérience sous contrôle médical menée par les autorités de la ville de Barcelone² ;
- le choix, concluant, des autorités espagnoles, par exemple, qui ont ouvert certains musées et l’opéra de Madrid en limitant la jauge à 65% de la capacité de chaque secteur et en instaurant un strict protocole d’hygiène et de sécurité³ ;

¹ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20201774/index.html>

² https://www.rtf.be/info/societe/detail_espagne-a-barcelone-l-experience-pilote-d-un-concert-a-l-ere-du-coronavirus-est-un-succes-aucune-contamination?id=10669531

³ https://www.esmadrid.com/fr/information-touristique/teatro-real?utm_referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F

- la volonté des autorités françaises de procéder à une telle expérience⁴ ;
- les moyens sanitaires disponibles pour mener une telle expérience ;
- le besoin de donner un objectif à moyen terme pour tous les acteurs culturels et les lieux de loisirs contraints provisoirement à la fermeture ;
- la possibilité d'organiser à moyen terme les festivals et activités culturelles de l'été, sans lesquels Genève perdrait en attrait,

invite le Conseil d'Etat

- à obtenir des autorités fédérales l'autorisation de mettre en place des projets pilotes permettant la réouverture des lieux de loisirs et le déroulement des activités du secteur culturel, notamment de :
 - lancer un appel aux volontaires de sorte à constituer un panel représentatif de la population ;
 - se mettre en contact avec les acteurs culturels motivés par une telle démarche ;
 - sélectionner des salles permettant la tenue d'événements publics (concerts, théâtre, danse...) ;
 - mettre en place un plan de protection adéquat comprenant, par exemple, des masques FFP2, des tests rapides, des contrôles à l'entrée, du gel hydroalcoolique, un traçage des contacts, une ventilation adéquate, ainsi qu'une mesure du taux de CO₂ et d'aérosols⁵ ;
 - ouvrir certains musées moyennant un strict protocole d'hygiène et de sécurité ;
 - faire tester les volontaires présents à ce projet pilote dans un délai de 10 jours ;
- à produire un rapport sur la tenue de ce projet pilote ;
- à examiner et permettre la tenue d'événements similaires le plus rapidement possible ;
- à permettre aussitôt que possible la tenue d'activités culturelles et de loisirs en plein air, moyennant un plan de protection adéquat.

⁴ https://www.huffingtonpost.fr/entry/roselyne-bachelot-etudie-avec-beaucoup-de-soin-le-concert-test-a-barcelone_fr_5ff873b1c5b65671988511a3

⁵ <https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/heidwiller-les-eleves-surveillent-le-virus-grace-a-un-capteur-de-co2-1610370536>